

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°201900344 en date du 22 juillet 2019, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, **pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne.**

DATES DE L'ENQUETE

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera **du lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.**

COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 1^{er} juillet 2019.

LIEU DE L'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie du Palais-sur-Vienne pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public (le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h) et au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune du Palais-sur-Vienne (<http://www.lepalaisurvienna.fr/>, onglets « mairie », « services », « révision générale du PLU ») et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine ([http://www.agglo-limoges.fr/onglet « enquête publique »](http://www.agglo-limoges.fr/onglet%20enquete%20publique)).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie du Palais-sur-Vienne (Mairie du Palais-sur-Vienne, 20 rue Jules FERRY – 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :
ep.lepalaisplu@gmail.com

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne :

- **Lundi 23 septembre de 14h00 à 17h00 ;**
- **Mercredi 2 octobre de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 9 octobre de 14h00 à 18h00 ;**
- **Lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;**
- **Samedi 19 octobre de 9h30 à 12h00 ;**
- **Mercredi 23 octobre de 14h00 à 18h00.**

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Adoption d'une délibération approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne par Limoges Métropole – Communauté urbaine.